



Arrêté n° 2024/84 T

ARRÊTÉ DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE

OBJET : Arrêté portant interdiction d'accès et de stationnement au parking de l'Abri Côtier et dans l'Impasse du GCU du jeudi 28/11 au vendredi 29/11/2024.

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants ;
- Vu l'article R.610-5 du Code pénal ;
- Vu le Livre V du Code de la Sécurité Intérieure ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Décret n°87-533 du 9 juillet 1987 portant création de la réserve naturelle du Platier d'Oye (Pas-de-Calais) ;
- Vu le Décret n° 2022-185 du 15 février 2022 modifiant la classe de la contravention prévue à l'article R. 610-5 du code pénal et instituant de nouvelles contraventions ;
- Vu la demande de la Gendarmerie Nationale en date du mercredi 27 novembre 2024,
- Vu la nécessité de fermer l'accès au parking de l'Abri Côtier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'accès et le stationnement au parking de l'Abri Côtier et dans l'Impasse du GCU sont fermés au public et à tous les véhicules du jeudi 28 novembre 2024 à partir de 14h00 au vendredi 29 novembre 2024 à 03h00.

ARTICLE 2 :

Tout stationnement dans le périmètre défini à l'article 1^{er} est considéré comme gênant. Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Messieurs le Directeur Général des Services, l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'Oye-Plage, le Responsable de la Police Municipale, Madame la Responsable des Services Techniques de la ville d'Oye-Plage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OYE-PLAGE, le 27 novembre 2024

Signé électroniquement par : Olivier LEWICZ
Date de signature : 28/11/2024
Qualité : Maire de la ville de OYE-PLAGE



Adresse postale : 87, Place de l'Union européenne – Bureau : Espace Françoise Dolto 17 Impasse de la Procession / 62215 Oye-Plage. Tel : 03.21.34.69.32 - Adresse électronique : police.municipale@oye-plage.fr

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Commune ci-dessus désignée.